

Le pavé dans la mare

FFMC

MAGAZINE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014 - 2015

FFMC
MOTARDS & CITOYENS
Fédération Française des Motards en Colère

« **35 ANS** DE MOBILISATION
POUR DEFENDRE LES
DROITS DES MOTARDS »

L'ÉDITO

Après l'assemblée générale mouvementée de 2014, c'est un BN quasi entièrement renouvelé qui s'est retrouvé à la barre du navire FFMC. Et il a eu à gérer, immédiatement après sa prise de fonction, le départ du Délégué général de la FFMC. Un saut dans le grand bain d'une fonction d'employeur dont il est facile d'omettre qu'elle fait également partie d'un mandat national à la FFMC.

Le labeur n'a pas manqué, les décisions à prendre non plus. Le fil rouge de cette mandature, par le choix du Bureau national, s'est concentré sur l'évolution de notre structure dirigeante, la mise en exergue de notre fonctionnement fédéral, de notre projet associatif

et une attention particulière portée à la formation de nos militants. En parallèle, nous nous sommes appliqués à poursuivre le travail sur des dossiers tels que notre participation au Conseil national de la sécurité routière, le développement de «Motard d'un jour», contenir nos dépenses financières, ...

Vous lirez dans ce rapport d'activités le détail de nos actions, de nos décisions, qui sont les suites et la mise en œuvre des orientations prises par vous lors des précédentes assemblées générales et nous nous tenons à votre disposition pour en débattre.

Le Bureau national

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FFMC 2014-2015



#06

LES DIRIGEANTS
élus par l'Assemblée générale



#14

LES PARTENAIRES
du Mouvement FFMC



#23

LES ACTIONS
pour la sécurité des motards



PARTIE 1 LES ACTEURS DE LA FÉDÉRATION

- 06 ■ I - Les dirigeants
- 08 ■ II - Les salariés
- 10 ■ III - Les bénévoles
- 12 ■ IV - Les antennes
- 14 ■ V - Les partenaires

PARTIE 2 LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

- 18 ■ I - Les actions pour la défense des motards
- 22 ■ II - Les actions pour la sécurité des motards

PARTIE 3 LES FINANCES DE LA FÉDÉRATION

- 28 ■ I - Le bilan 2014



PARTIE 1

LES ACTEURS

DE LA FÉDÉRATION



I - LES DIRIGEANTS

LA FFMC NATIONALE EST DIRIGÉE PAR UN COLLECTIF DE BÉNÉVOLES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI COMPOSENT LE BUREAU NATIONAL. CELUI-CI DISPOSE DES POUVOIRS LES PLUS ÉTENDUS POUR GÉRER L'ASSOCIATION. IL COMPREND 9 POSTES ET SE RENOUVELLE PAR TIERS À CHAQUE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

Ses missions :

- mettre en oeuvre les orientations définies par l'assemblée générale
- veiller au respect des statuts
- administrer l'association
- gérer la structure salariée.

Les membres du

Bureau national sont des bénévoles issus des antennes départementales. Ils ne perçoivent aucune rémunération. Ils peuvent uniquement prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour accomplir leurs missions.

Le Bureau national se réunit quasiment tous les mois, le plus souvent dans les locaux de la FFMC à Montreuil, avec une obligation statutaire de 10 réunions annuelles.

Ses réunions sont ouvertes à tous les adhérents.

En 2014, le Bureau national a dû faire face à une situation difficile puisque 7 postes sur 9 se sont retrouvés vacants lors de l'assemblée générale. Conscients des enjeux, 7 militants ont chacun présenté une candidature spontanée pour rejoindre la structure dirigeante et assurer, ainsi, sa pérennité. 5 ont été élus tout comme les deux "anciens" membres du BN qui représentaient leur candidature pour les deux postes restant à pourvoir.

Il y a eu deux démissions en cours de mandat :

Bernard Hanriot (démission le 22 juillet 2014) et **Nathanaël Gagnaire** (démission le 5 octobre 2014 pour devenir salarié de la FFMC)

Thierry Bruno, élu en 2014

«Intégrer le Bureau national, c'est un truc de fou : beaucoup de déplacements partout en France, et de sollicitations par email. Mais c'est surtout de l'échange, des rencontres et du partage. Et même si, parfois, on prend des coups, quand on aime la moto, on fait avec!»

Francis Cervellin, élu en 2012

«Les nouveaux élus ont apporté de nouvelles compétences au Bureau national et fait preuve de beaucoup d'enthousiasme. Je suis extrêmement satisfait du travail que nous avons fait ensemble.»

Fait inédit, à l'issue de l'assemblée générale 2014, le BN était composé en majorité de nouveaux élus qui allaient devoir rapidement trouver leurs marques et intégrer l'importante charge de travail qu'implique l'exercice d'un mandat national.

Au 1er avril 2015, le Bureau national était composé de 7 membres :

Céline Aubrun,

issue de la FFMC 89 et élue en 2014

Thierry Bruno,

issu de la FFMC 38 et élu en 2014

Francis Cervellin,

issu de la FFMC 84 et élu en 2012

Fabien Delrot,

issu de la FFMC 73 et élu en 2014

Richard Esposito,

issu de la FFMC 13 et élu en 2014

François Roger,

issu de la FFMC 68 et élu en 2014

France Wolf,

issue de la FFMC 54 et élue en 2006



© Frédérick Brodziak (Moto Mag). Le Bureau national aux Assises 2014.



II - LES SALARIÉS DE LA FFMC

POUR RÉALISER SES MISSIONS, LE BUREAU NATIONAL S'APPUIE SUR UNE ÉQUIPE COMPOSÉE DE 5 SALARIÉS QUI APPORTE ÉGALEMENT UN SOUTIEN TECHNIQUE ET JURIDIQUE À TOUTES LES ANTENNES DÉPARTEMENTALES

Marc Bertrand
chargé de mission
de sécurité routière



Nathanaël Gagnaire
délégué général



Catherine Galdos
juriste



Vanessa Lebrun
secrétaire comptable



Valentin Page
chargé de mission
communication



Attachés à développer leurs savoirs et à acquérir de nouvelles compétences, les salariés de la FFMC ont, avec l'accord du Bureau national, suivi différentes formations au cours de l'année.

Nathanaël Gagnaire : Mobilisation d'une équipe autour d'un projet (2 jours) + élaborer un plan de communication (2 jours) ;

Catherine Galdos : Gérer le temps de travail des salariés dans la branche de l'animation (2 jours) et procédure civile (2 jours) ;

Valentin Page : Mobilisation d'une équipe autour d'un projet (2 jours), élaborer un plan de communication (2 jours) et stratégie de communication éthique (14 jours).

LA FIN DE L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LE DÉPART D'**ERIC THIOILLIER** QUI AVAIT ASSURÉ LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL PENDANT DIX ANS. IL A ÉTÉ REMPLACÉ PAR **NATHANAËL GAGNAIRE** QUI ÉTAIT DÉJÀ INVESTI DANS LA STRUCTURE NATIONALE MAIS BÉNÉVOLEMENT, EN TANT QUE MEMBRE DU BUREAU NATIONAL, DEPUIS 2011.



Eric Thiollier
Délégué général de 2004 à 2014

«La force de la FFMC c'est celle du collectif ! De ses militants, de ses élus bénévoles, de ses salariés, de l'imbrication avec les structures du Mouvement FFMC...»

Nathanaël Gagnaire
Délégué général depuis janvier 2015

«La transition d' élu national à celle de Délégué général responsable de la structure salariée nécessite de savoir s'adapter vite. Les missions ne sont pas plus ou moins importantes, mais différentes à bien des égards. Elles requièrent une focale très large sur la FFMC mais aussi sur le Mouvement d'ensemble, tant sur les plans techniques que politiques. C'est un travail tout aussi passionnant que prenant, et je mesure tous les jours le privilège qu'est le mien de pouvoir travailler au service des motards et de nos causes communes.»

Le Bureau national a également sur la période 2014-2015 :

- fait évoluer le poste d'assistant de direction vers celui de chargé de mission communication disposant d'un statut cadre,
- fait évoluer la rémunération de la secrétaire comptable
- accorder à la juriste la diminution de son temps de travail hebdomadaire (32h au lieu de 35h).

Enfin, pour être informé au mieux des évolutions réglementaires touchant à son rôle d'employeur, il a adhéré en 2015 au Conseil national des employeurs d'avenir.



III - LES BÉNÉVOLES

LE BUREAU NATIONAL PROFITE ÉGALEMENT DES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION, SOIT EN LEUR CONFIAUT UN MANDAT PERSONNEL SUR UN DOSSIER PRÉCIS, SOIT EN ORGANISANT DES RÉFLEXIONS COLLECTIVES AU SEIN DE GROUPES DE TRAVAIL.

A - LES MANDATAIRES

Ce sont des membres de la FFMC qui ont reçu du Bureau national une délégation de pouvoir pour traiter, sur une période donnée, une question précise qui les intéresse et sur laquelle ils ont, en général, des compétences professionnelles particulières. Par leur travail et leur implication, ces bénévoles, issus des antennes, apportent une aide précieuse au Bureau national qui leur en est reconnaissant.

Le Bureau national a confié 9 mandats sur la période 2014-2015

Norbert Cabrol (FFMC 73) met ses compétences informatiques à la disposition des antennes pour les aider à créer et à gérer leurs sites internet.

Guillaume Chocteau (FFMC 44 et administrateur de l'AMDM) surveille de près les réseaux sociaux où la FFMC est présente et fait profiter les antennes de son expérience sur la toile.

Nicolas Garand (FFMC 34) gère, pour la structure nationale, l'organisation de son assemblée générale : recherche et réservation des sites, gestion logistique, organisation sur place, etc. Le tout en parfaite coordination avec le secrétariat national et les structures du Mouvement FFMC. Son mandat s'est trouvé enrichi en 2014 de l'organisation logistique des JTI.

Philippe Guérin (FFMC 77) suit depuis plusieurs années toutes les questions relatives à la gestion du Circuit Carole en région parisienne. En mars 2015, son mandat a été étendu à tous les circuits de France pour notamment veiller sur ceux qui sont menacés de fermeture.

Pierre-Henri Marchand (FFMC 43) a choisi de s'investir dans la formation des bénévoles pour développer les compétences internes et assurer une cohérence politique entre tous les acteurs de la Fédération.

Eric Maldiney (FFMC PPC) et **Isabelle Lebray** (FFMC PPC) suivent les dossiers européens grâce à leurs connaissances des institutions européennes et à leur niveau d'anglais.

Cyrille Petion (FFMC 33) fait profiter la structure nationale de ses compétences informatiques. C'est grâce à lui que la FFMC a développé ces dernières années plusieurs outils de gestion en ligne (gestion des adhérents, des comptes d'antennes, de l'annuaire) qui profitent à tous.

Fabrice Vidal (FFMC PPC) apporte tout son savoir au trésorier de la FFMC sur la gestion comptable et financière de l'association. Il assume aussi à chaque assemblée générale une présentation vulgarisée des comptes qui permet à tous les participants de mieux comprendre l'utilisation des ressources de l'association.

B - LES GROUPES DE TRAVAIL

Pilotés par un ou plusieurs membres du Bureau national, ces groupes de travail permettent de mettre en commun les savoirs et expériences pour échanger et réfléchir sur un thème particulier.

Le groupe de travail sur les statuts avait pour mission d'identifier les incohérences juridiques contenues dans les statuts de la FFMC nationale et d'y apporter des solutions. Ses propositions de modification seront proposées au vote lors de l'assemblée générale 2015. Il réfléchira ensuite au contenu des statuts types proposés aux antennes et travaillera à des modifications plus politiques des statuts nationaux en prévision de l'assemblée générale 2016.

Le groupe de travail sur le fédéralisme, mise en place par la commission des coordinateurs, qui était chargé à l'origine de réfléchir aux droits et devoirs des acteurs d'une structure fédérale, a désormais sur sa feuille de route la mise à jour du projet associatif de la FFMC.

Mis en place par une résolution d'assemblée générale en 2014, **le groupe de travail sur la communication interne** échange sur les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer le partage d'informations entre les différents organes d'une antenne départementale (Conseil d'administration, Bureau, adhérents).





IV - LES ANTENNES

LA FFMC ABRITE EN 2015 85 ANTENNES DÉPARTEMENTALES. SI NOUS DÉPLORONS LA FERMETURE DE LA FFMC 02, C'EST AVEC UN GRAND PLAISIR QUE NOUS ACCUEILLONS LA FFMC CORSE.

Pour être au plus près des bénévoles et consolider leurs liens avec les antennes, les membres du Bureau national se sont organisés pour participer à un maximum de leurs assemblées générales. Ils ont ainsi pu être présents aux assemblées générales des FFMC 01, 2AB, 06, 29, 37, 50, 60, 66, 67, 69, 74 et 83, ce qui représente environ 30 week-ends de mobilisation.

Dans cette même perspective de cohérence fédérale, le BN a également souhaité mettre l'accent sur la formation des militants en la mettant à l'ordre du jour de chaque rencontre nationale et en nommant un mandataire dédié à la question. Ainsi, les Journées techniques et d'information, organisés en novembre 2014, proposaient, en marge des réflexions sur les enjeux futurs liés à la sécurité routière, à l'environnement et à

la mobilité, un module consacré à la présentation de la formation des adhérents mise en place au sein de la FFMC 06. L'ordre du jour de la réunion de la commission des coordinateurs du 7 mars 2015 contenait une formation à destination des nouveaux élus pour les aider à mieux cerner leurs fonctions de coordinateurs d'antennes. Enfin, les conseils de région, désormais largement organisés sur deux jours, ont permis aux membres du BN de proposer une formation politique à tous les bénévoles présents.

Par ailleurs, trois formations "Éducation Routière de la Jeunesse" ont été organisées en 2014 à Paris, Rennes et Avignon, permettant à la Fédération de disposer de 42 intervenants supplémentaires capables de sensibiliser les jeunes collégiens à la sécurité routière. À ce jour, la FFMC compte au total 300 intervenants formés qui ont réalisé une centaine d'interventions depuis les dernières Assises. Malgré le succès de ces formations, la commission ERJ a décidé de suspendre leur organisation en 2015 en attendant que des formateurs supplémentaires soient désignés et que l'application de gestion des interventions soit revue.

SUR LE TERRAIN JURIDIQUE, DEUX PROJETS ONT ÉTÉ INITIÉS

Mise en place d'un contrat d'assurance fédéral

Face aux carences du contrat souscrit depuis plusieurs années auprès de la SMACL, la FFMC a négocié avec la MAIF un contrat unique couvrant la structure nationale et les antennes locales afin de leur fournir une meilleure protection. Le contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Il contient une garantie "responsabilité civile" commune à tous les affiliés et offre à chaque antenne la possibilité de s'assurer pour ses locaux et ses biens, en fonction de ses besoins.

Réforme des statuts types d'antennes

A l'instar des statuts de la FFMC nationale, les statuts types d'antennes mériteraient d'être corrigés pour que le fonctionnement qui y est décrit corresponde à la réalité du terrain. La réflexion est en cours et devrait aboutir pour le 1er janvier 2016.

RÉPARTITION
DES ANTENNES
FFMC EN MAI
2015





V - LES PARTENAIRES

SEULE EN 1980, LA FFMC S'EST PROGRESSIVEMENT ENTOURÉE DE NOMBREUX PARTENAIRES, SOIT EN LES CRÉANT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MOTARDS, SOIT EN S'ASSOCIANT À DES STRUCTURES EXISTANTES POUR DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS.

LES PARTENAIRES DU "MOUVEMENT FFMC"

LA COMMISSION STOP VOL

Depuis plusieurs années maintenant, l'incertitude plane sur l'avenir de la commission Stop Vol dont la mission est, notamment, de **collaborer avec l'AFNOR à la définition et au suivi de la norme d'antivol « NF-recommandé par la FFMC »**.

Cette norme, uniquement exigée par la Mutuelle des Motards pour le bénéfice de sa garantie « vol », ne fait malheureusement plus recette auprès des motards qui préfèrent se tourner vers des produits certifiés « **SRA** » qui **présentent aujourd'hui un niveau de qualité équivalent**.

La faiblesse des ventes d'antivols certifiés NF incite les constructeurs, déjà touchés par la crise économique, à se désengager de la norme en réduisant leur financement. Considérant que la commission Stop Vol, en améliorant les standards de fabrication des antivols moto est arrivée au terme de son mandat avec succès, **le Bureau national a décidé, en accord avec la Mutuelle des Motards, de demander la résiliation de la convention qui unit la FFMC à l'AFNOR** et de résilier également le bail du local occupé par la commission à Aubervilliers (93). Le Bureau national a

toutefois souhaité que la problématique du vol, chère aux motards, reste une activité de la FFMC et que l'expérience acquise par les bénévoles soit valorisée. De nombreux projets devraient prendre forme en 2015.

LES ÉDITIONS DE LA FFMC

Confrontées à une baisse des abonnements et des ventes en kiosque de Moto Magazine, les Éditions de la FFMC **font face à des difficultés financières qui conduisent la structure à optimiser sa gestion économique et sociale pour pouvoir rester pérenne**. Dans ces moments difficiles,

le Bureau national a renouvelé toute sa confiance au gérant et assuré les salariés du soutien de la FFMC.

Sur le terrain, tous les bénévoles de la FFMC sont appelés à se mobiliser pour défendre le travail des journalistes et vanter les valeurs du magazine.

Côté boutique, la FFMC a renforcé son partenariat avec les Éditions pour développer de nouveaux produits dérivés qui devraient, à moyen terme, **fournir une autre source de financement aux deux structures**. Une première ligne "angry biker", qui s'adresse aux militants de la FFMC, a vu le jour fin 2014. Une gamme destinée aux jeunes devrait être commercialisée au second semestre 2015. Dans l'intervalle sortiront de nouveaux produits : porte-clés, écusson, autocollant et tour de cou.

L'ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS (AMDM)

En ce qui concerne la FFMC, la période 2014-2015 a surtout été marquée par le projet porté par le PDG de la Mutuelle des Motards, Patrick Jacquot, de proposer à tous les **nouveaux sociétaires de l'AMDM d'être gratuitement membre de la FFMC pendant un an**, l'objectif étant de fidéliser ces usagers pour qu'ils deviennent adhérents et renforcent ainsi les rangs de la Fédération. **Ce projet représente un vrai défi pour la FFMC qui doit réfléchir aux moyens à mettre en place pour accueillir et garder ces nouveaux membres.**

L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES MOTARDS (AFDM)

L'AFDM s'est concentrée sur le **développement de la société coopérative AFDM Pro qui a connu des débuts difficiles**. Après un changement de gérant, la nouvelle structure commerciale du Mouvement FFMC est repartie sur de bonnes bases. **De son côté, la FFMC est déjà prête à promouvoir l'expertise de sa structure lorsque toutes ses activités seront en place (permis moto, scooter, stage de perfectionnement post permis, stage de récupération de points).**

LA FFMC LOISIRS

Depuis 1983, les bénévoles de la FFMC Loisirs s'investissent pour éduquer les jeunes, par le biais du deux-roues motorisés, à la sécurité routière et à la citoyenneté. **Après trois décennies d'actions sur le terrain, la structure avait besoin de redéfinir son projet associatif**. Elle devrait le présenter à ses adhérents lors de sa prochaine assemblée générale (qui aura lieu lors des Assises de la FFMC). **En attendant, la FFMC et ses antennes ont rappelé leur attachement à ce partenaire historique** et espèrent qu'il trouvera un nouveau souffle en 2015.



LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS AU "MOUVEMENT FFMC"

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DEUX-ROUES MOTORISÉS

De nombreux dossiers exigent une mobilisation collective de tous les acteurs qui "vivent" du deux-roues motorisés : représentants des constructeurs (**Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle**), des revendeurs (**Conseil national des professionnels de l'automobile et Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle**) et des usagers (**Fédération française de motocyclisme et**

Fédération française des motards en colère). Ce travail en commun permet d'être plus efficaces et de s'enrichir mutuellement des expériences et atouts de chacun. Par ailleurs, la filière, ainsi organisée, constitue un interlocuteur de poids face aux différents ministères avec lesquels elle doit dialoguer, le plus souvent pour anticiper des évolutions réglementaires, comme par exemple, l'abrogation du bridage des motos à 100 chevaux ou l'expérimentation de la circulation inter-files.

En fonction des sujets, les partenariats peuvent n'inclure qu'une partie des acteurs de la filière et c'est naturellement avec la FFM que les liens sont les plus étroits pour défendre les conditions de pratique de la moto, sur route comme sur piste.

LES ACTEURS EXTÉRIEURS À LA FILIÈRE DEUX-ROUES MOTORISÉS

Des sujets, plus transversaux encore, ont amené la FFMC à se rapprocher ponctuellement d'entités extérieures au monde de la moto mais dont les prises de position, sur un dossier particulier, convergent vers les siennes. Ce fut le cas cette année avec

le groupe de pression "**Automobilité & Avenir**" qui a rassemblé les représentants de tous types d'utilisateurs motorisés (**deux-roues, voitures et poids-lourds**) pour demander la résiliation des contrats de concessions autoroutières. Si

le combat a, sans surprise, été perdu, l'expérience reste bénéfique pour la FFMC qui, en profitant des contacts de lobbyistes professionnels, a pu rencontrer plusieurs responsables politiques et asseoir auprès d'eux son expertise et gagner en crédibilité.

L'ÉTAT

En 2015, la FFMC a décidé de signer une nouvelle convention avec la Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) pour l'organisation des Relais Motards Calmos. Elle avait dénoncé la précédente en 2011, estimant que l'Etat ne respectait pas ses engagements en organisant des opérations répressives à l'abord des Relais dont l'organisation s'inscrivait au contraire dans une politique de prévention routière. Quatre ans plus tard, l'envie d'œuvrer ensemble pour améliorer la sécurité des motards, notamment lors des grands déplacements (Enduropale, 24h du Mans, Moto GP ou Bol d'Or), a permis de reprendre le dialogue et d'aboutir à un nouveau partenariat dont la FFMC espère qu'il facilitera le travail des antennes sur le terrain.

L'ORGANIGRAMME DE LA FFMC



La FFMC est adhérente à la FEMA

Federation of European Motorcyclists' Associations (Fédération des Associations Motocyclistes Européennes)

Les associations adhérentes

Ce sont des associations d'envergure nationale qui se reconnaissent dans les valeurs de la FFMC et choisissent d'y adhérer.

Les commissions de travail de la FFMC

Elles font partie de la FFMC et ont été créées pour répondre à une problématique spécifique : lutte contre le vol, aide juridique ou formation des jeunes.

85 antennes départementales

qui représentent la FFMC sur tout le territoire.

La maison d'édition de la FFMC

Créée par la FFMC pour informer en toute impartialité les usagers de 2 et 3 roues motorisés.

Les structures

Créées par la FFMC pour répondre aux besoins des usagers 2 et 3-roues motorisés.



PARTIE² LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

CETTE ANNÉE ENCORE LA FFMC A TRAVAILLÉ AU QUOTIDIEN POUR DÉFENDRE LES DROITS DES MOTARDS ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LEUR SÉCURITÉ.

I - LES ACTIONS POUR LA DÉFENSE DES MOTARDS

PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CNSR)

Présenté comme le "Parlement de la sécurité routière", le CNSR, relancé fin 2012, rassemble élus, associations, entreprises et administrations, pour débattre de la sécurité routière. La FFMC y représente évidemment les utilisateurs de deux-roues motorisés.

Après l'enterrement de la baisse de la limitation de vitesse à 80km/h sur le réseau secondaire, passée d'une généralisation à une expérimentation sur quelques tronçons accidentogènes, le fait marquant de l'année a sans

aucun doute été la mise en œuvre de l'expérimentation de la circulation inter-files.

Ce test, préalable à toute légalisation de la pratique, a été obtenu par la commission "deux-roues" du CNSR, présidée par Patrick Jacquot (PDG de la Mutuelle des Motards) au titre du GEMA. Il débutera en septembre 2015 dans la région d'Ile-de-France et dans les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de la Gironde.

Pour la FFMC, qui a soutenu la proposition, la mise en place de cette expérimentation est satisfaisante à double titre. D'abord, pour tous les usagers de deux et trois-roues

motorisés, elle constitue une reconnaissance officielle d'une spécificité de circulation qui leur est propre et qui était, jusqu'à aujourd'hui, peu prise en compte, pour ne pas dire niée, par les autorités en charge de la sécurité routière. Reconnaître cette pratique, c'est reconnaître "l'existence" des deux-roues motorisés en tant que tel alors que jusqu'à maintenant, pour le Code de la route, ils sont des voitures comme les autres. Ensuite, c'est aussi, pour la FFMC, la reconnaissance de son expertise et du travail qu'elle a fourni ces dernières années auprès des instances dans lesquelles elle siège, puisque les critères qui ont globalement été retenus sont ceux qu'elle a toujours promus, en accord avec l'AFDM, pour une pratique apaisée de la circulation inter-files.

Il reste maintenant à espérer que les observations menées sur le terrain donneront le feu vert à la légalisation de cette pratique (et non à son interdiction) et surtout à son enseignement dans les écoles de conduite.

Le travail des autres commissions ("alcool, vitesse et stupéfiant", "jeunes et éducation routière" et "outils technologiques et infrastructures routières") n'a pas débouché sur des mesures

spectaculaires. **Globalement, la sécurité routière reste orientée sur la répression, mais il est important que la FFMC participe aux débats pour pouvoir s'opposer aux propositions qu'elle juge injustes et injustifiées.** D'ailleurs, c'est sans doute sa participation aux débats qui a permis de modérer les aspirations du gouvernement quant à l'évolution de la taille des plaques d'immatriculation des

deux et trois-roues motorisés pour finalement aboutir à un compromis consistant à la simple harmonisation des plus petites plaques sur le format le plus grand (déjà applicable aux motos), sans oublier le gilet jaune qui est passé de l'obligation de port en permanence à l'obligation de port en cas d'arrêt d'urgence.

AGIR POUR PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CIRCULER

LUTTE CONTRE LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Le combat historique de la FFMC pour améliorer la sécurité routière des usagers de deux-roues motorisés s'accompagne aujourd'hui d'une **lutte pour préserver leur liberté de circuler face aux pseudos enjeux environnementaux.**

En effet, les menaces d'interdiction de circulation augmentent au fur et à mesure que les échéances arrêtées par l'Union européenne pour améliorer la qualité de l'air se rapprochent. La loi sur la transition énergétique, votée au Parlement, devrait permettre aux grandes agglomérations de

mettre en place dès 2016 des zones à circulation restreinte au sein desquelles les véhicules répondant aux plus anciennes normes de pollution ne pourront plus rouler. La ville de Paris a d'ores et déjà annoncé sa volonté d'interdire, en juillet 2016, la circulation dans toute la capitale de tous les deux-roues mis en circulation avant le 31 mai 2000. L'interdiction visera, en 2020, toutes les motos et scooters immatriculés avant juillet 2015. Ponctuellement les restrictions de circulation affectent déjà les deux-roues motorisés lorsque la circulation alternée est mise en œuvre, là encore, à Paris et dans sa proche banlieue.

Dans les deux cas, le problème est le même : les spécificités des deux-roues motorisés ne sont absolument pas prises en compte. En réponse, la FFMC se mobilise, avec ses partenaires et les antennes d'Ile de France, pour rappeler des évidences, la première étant que les motos ne roulent pas au diesel... Mais au-delà des considérations purement techniques relatives aux émissions polluantes de tel ou tel véhicule, **c'est bien sur le terrain social que la FFMC se place pour dénoncer ces politiques publiques parce qu'elles lèsent, avant tout, les citoyens qui n'ont pas les moyens d'acheter des véhicules neufs.**



OBTENTION DE LA MODIFICATION DU PERMIS A2

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de la réforme sur les permis de conduire, **la FFMC a finalement obtenu, avec l'aide de la Mutuelle des Motards et de l'AFDM, la modification des caractéristiques des véhicules accessibles avec un permis "A2".**

Depuis le 19 janvier 2013, les titulaires du nouveau permis progressif dit permis "A2" ne pouvaient, en effet, conduire que des motos bridées à 47,5 chevaux maximum à la condition que la puissance d'origine du véhicule ne fût pas plus de deux fois supérieure à la puissance bridée. Cette limite interdisait aux nouveaux conducteurs l'accès à nombre de motos d'occasion bridées à 34 ch (limite de puissance en vigueur avant la réforme de 2013), obligeant ces derniers à se tourner vers des motos plus récentes, et donc plus chères... Elle a finalement été revue par un décret publié le 1er novembre 2014. Le nouvel article R221-4 du code de la route impose désormais

une limite plus cohérente en imposant que les motos bridées pour les permis A2 ne soient pas dérivées d'un modèle de plus de 70 kW (soit environ 95 chevaux). Grâce à cette modification de texte, les titulaires du permis A2 ont pu accéder à toute une gamme de moyennes cylindrées bridées à 34 chevaux très présentes sur le marché de l'occasion à des tarifs abordables. C'est aussi cela, défendre les motards !

NÉGOCIATION DE "L'APRÈS LOI DES 100 CHEVAUX"

Le 1er janvier 2016, la dérogation accordée à la France par l'Union européenne prendra fin. **Le gouvernement français ne pourra plus interdire sur son territoire l'immatriculation des motos dont la puissance sera supérieure à 73,6 kilowatts,** comme il le faisait depuis le 1er janvier 1985 au nom d'un intérêt de sécurité routière qui n'a jamais été démontré. Ce changement

de réglementation impactera évidemment le marché de l'occasion et les motards s'interrogent sur le devenir de leurs motos qui, pour le moment, sont toujours artificiellement bridées à 100 chevaux. Pourront-ils les faire débrider à partir du 1er janvier 2016 ?

« C'est aussi cela, défendre les motards ! »

Là est toute la question mais la réponse du gouvernement tarde à venir malgré plusieurs réunions consacrées au sujet. **La FFMC,** entourée des autres acteurs de la filière deux-roues (représentants des constructeurs, des motocistes et des motards), **plaide pour une large application de la nouvelle réglementation à tous les deux-roues motorisés** en circulation, afin de préserver leur valeur sur le marché de l'occasion. La décision des pouvoirs publics est

espérée pour le second semestre 2015.

DEMANDE DE RÉSILIATION DES CONTRATS DE CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

En 2014, alors que le gouvernement s'apprêtait à signer un plan de relance autoroutier qui prévoyait un allongement de la durée des concessions accordées aux sociétés d'autoroute en échange de la réalisation de 3,6 millions de travaux, la commission finances de l'Assemblée nationale a demandé l'avis de l'autorité de la concurrence. Le 17 septembre suivant, cette autorité a rendu un rapport sévère sur la gestion des autoroutes et a déconseillé à l'Etat de signer le plan de relance. Un mois plus tard, sa position était contredite par la Commission européenne qui validait la prolongation des concessions. Alertée sur les enjeux en place lors d'une réunion du comité des usagers du réseau routier national, au sein duquel elle siège depuis plusieurs années, **la FFMC s'est engagée auprès du groupe de réflexion**

« Automobilité & Avenir » (qui réunit les transporteurs routiers (OTRE), les automobilistes (UNAC), l'automobile club des avocats (ACA) et les usagers de deux et trois-roues motorisés (FFMC et FFM)) **pour demander officiellement à l'Etat de résilier les contrats de concessions en cours dans l'intérêt général des usagers de la route.** Ces derniers emprunteraient en effet d'autant plus volontiers les réseaux sécurisés que sont les autoroutes si ceux-ci étaient moins chers. Après avoir organisé une conférence de presse le 15 octobre, les membres du groupe "Automobilité & Avenir" ont été auditionnés, le 4 décembre, par un groupe de travail ad hoc institué par le Sénat. Le lobbying s'est ensuite poursuivi à Bruxelles auprès des députés européens et des fonctionnaires de la Commission européenne pour demander notamment que celle-ci revienne sur l'aval qu'elle avait donné au plan de relance autoroutier. En France, ce sont finalement 152 députés qui ont adressé un courrier au Premier Ministre pour demander la résiliation

des contrats de concession pour que l'Etat profite des bénéfices dégagés par ces infrastructures tout en limitant le tarif des péages mis à la charge des usagers. Leur mobilisation n'a toutefois pas suffi et l'échéance du 31 décembre 2014 est passée sans qu'aucun contrat ne soit dénoncé. De leur côté, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont su préserver leurs intérêts en bénéficiant d'appuis politiques importants qui ont même conduit le gouvernement à envisager de remettre en cause les prérogatives de l'autorité de la concurrence qui avait révélé au grand public le "scandale" des sociétés d'autoroutes. En 2015, il y a donc peu de chance que le dossier évolue. L'expérience reste bénéfique pour la FFMC qui pourra capitaliser sur les liens qu'elle a pu nouer, pour l'occasion, avec d'autres structures et des décideurs politiques.



AGIR POUR LA SÉCURITÉ

II - LES ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES MOTARDS

ORGANISATION D'OPÉRATIONS MOTARD D'UN JOUR SUR TOUT LE TERRITOIRE

Comme en 2014, la FFMC a décidé de coordonner l'organisation d'opérations "motard d'un jour" sur tout le territoire national les deux premières semaines de juin. L'objectif de ces manifestations est de sensibiliser les élus et responsables territoriaux aux spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisés afin qu'ils en tiennent compte lorsqu'ils commandent ou réalisent des infrastructures

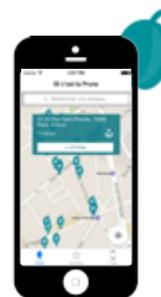
routières. Ces actions existent depuis longtemps mais étaient, auparavant, organisées ponctuellement et de façon isolée, à l'initiative des antennes. Depuis l'an dernier, la structure nationale a coordonné ces actions au niveau national et a demandé aux antennes de les réaliser sur une période donnée afin de leur donner plus de poids et plus de visibilité. L'événement profite pour l'occasion de l'accompagnement des structures du «Mouvement FFMC» : la Mutuelle des Motards, pour la réalisation de visuel et supports de communication ; les Éditions de la FFMC,



Logo des opérations «Motard d'un jour» 2015

pour la médiatisation des opérations ; l'AFDM et la FFMC Loisirs pour le relais d'information. En 2014, malgré les nombreuses contraintes liées aux périodes de réserves électorales, **25 antennes avaient pu réaliser une opération « motard d'un jour ».**

Le Bureau national espère une mobilisation encore plus grande en 2015 non seulement pour que les personnels concernés agissent en faveur de la sécurité des usagers de deux-roues motorisés mais aussi pour qu'ils soient sensibilisés aux vertus de ce moyen de transport dans le cadre de leurs futures réflexions sur la mobilité.



SOUTIEN AU LANCEMENT DE L'APPLICATION "ET C'EST LA PRUNE"

Conçue par un motard, l'application gratuite « Et c'est la prune » avait pour objectif de permettre à tous les utilisateurs de deux et trois-roues motorisés de trouver une place de stationnement "légal" et d'éviter ainsi d'être verbalisés en se garant sur les trottoirs. Courant 2014, l'application a été disponible sur l'apple store mais il fallait encore la développer pour qu'elle soit également accessible aux motards disposant d'un téléphone sous android. Son concepteur a donc lancé sur internet une action de financement participatif à laquelle la FFMC s'est associée. Malheureusement, le montant de 5500 €, nécessaire au développement de l'application, n'a pas été atteint, ce qui a mis fin au projet. Malgré cet insuccès, **la FFMC, en apportant son soutien à une initiative solidaire et collaborative, a montré qu'elle pouvait accompagner des projets innovants portés par des motards, au service d'autres motards.**

ORGANISATION DES RELAIS MOTARDS CALMOS

31 Relais Motards Calmos ont été organisés depuis les Assises 2014 : 24, à l'occasion des grands événements moto, 7 en dehors de ces rendez-vous sportifs. Dans tous les cas, il s'agissait, comme d'habitude, de proposer aux motards de faire une pause sur leur trajet et, au travers de ce moment convivial, de les sensibiliser à leur sécurité.

Depuis l'abandon du partenariat avec l'Etat en 2011, les antennes ont dû trouver de nouvelles ressources pour organiser leur relais. Certaines se sont tournées vers les sociétés concessionnaires d'autoroute qui ambitionnaient de créer leurs propres relais appelés «Relais Moto». Pour ne pas se laisser déposséder de ses actions, le Bureau national a demandé aux antennes, lors de sa réunion de février 2015, de ne pas s'engager dans la tenue de relais si ceux-ci ne portaient pas officiellement le nom «Relais Motards Calmos», précisant que ni la FFMC ni Moto Magazine ne communiqueraient désormais sur l'organisation de relais qui porteraient un autre nom, ou du moins, pas autrement que pour signaler qu'ils ne sont que des copies d'une action phare de la FFMC. Déjà en 2012, une résolution votée par l'assemblée générale imposait aux antennes FFMC d'utiliser le nom «Relais Motards Calmos» et rappelait que ces relais ne pouvaient être organisés sur les aires d'autoroute qu'à la condition que les sociétés concessionnaires concernées aient accordé une gratuité de passage aux motards lors des grands événements moto.

Au-delà des rapprochements locaux avec les sociétés d'autoroute, les antennes ont pu, cette année, profiter d'un partenariat avec les marques Ipone et Motul qui leur ont fourni quantité de produits pour leurs ateliers mécaniques.

En 2015, une nouvelle charte devrait être signée avec l'Etat avec l'espoir qu'elle favorise le travail des antennes sur le terrain. La gratuité a également été reconduite lors des événements motards.



Le circuit Carole peu après son ouverture en 1979. Sessions de roulage organisées avec les moyens à disposition...

ORGANISATION DES SESSIONS DE ROULAGE GRATUIT AU CIRCUIT CAROLE

Dès sa création, le circuit Carole, installé en région parisienne, a eu vocation à offrir aux motards un lieu sécurisé dédié à la pratique de la vitesse. Et pour que l'infrastructure profite au plus grand nombre, l'accès à la piste est, depuis plusieurs années maintenant, gratuit 26 week-ends par an. Lorsque la gestion du circuit a été confiée à la Fédération Française de Motocyclisme au 1er janvier 2012, celle-ci a choisi de confier au "Mouvement

FFMC" l'organisation logistique de ces week-ends de roulage gratuit. En fonction de l'affluence et de la saison, 5 à 25 bénévoles FFMC, principalement issus des antennes d'Ile de France, accueillent les motards et gèrent leur accès à la piste. Pour le confort de tous, le local du "Mouvement FFMC", appelé "motothèque", a été entièrement rénové. On peut s'y reposer, papoter, adhérer à la FFMC, acheter des produits dérivés et même réaliser un devis d'assurance auprès de la Mutuelle des Motards. Il constitue ainsi un lieu de convivialité où tous les

motards peuvent découvrir le "Mouvement FFMC". Cette logistique représente toutefois une charge financière pour la FFMC, qui n'est, pour le moment, pas compensée par un bénéfice ni en terme de communication, ni en terme d'adhésion. L'accent sera donc mis, à l'avenir, sur la communication afin que les motards prennent conscience des investissements humain et financier que la FFMC réalise pour eux chaque année sur cet équipement.

PARTICIPATION À LA MISE EN PLACE DU "PACK PROTECTION"

En janvier 2015, lors des Journées professionnelles de la moto et du scooter, la Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motorcycle (CSIAM) a annoncé aux professionnels de la moto l'organisation de la deuxième édition de l'opération "Pack Protection" entre le

1er avril et le 30 juin 2015, dont l'objectif est de favoriser le port de vêtements de protection à moto ou à scooter. Pendant cette période, les usagers peuvent acheter à prix réduit un ensemble d'équipements destinés à les protéger en cas de chute. 4 packs sont proposés en fonction du niveau d'équipement souhaité. La FFMC, qui a toujours été favorable

aux incitations pour promouvoir le port d'équipements protecteurs, a bien sûr soutenu l'initiative et participé, dans ce but, à la médiatisation de l'opération notamment par le biais d'une vidéo réalisée et éditée par Moto Magazine.

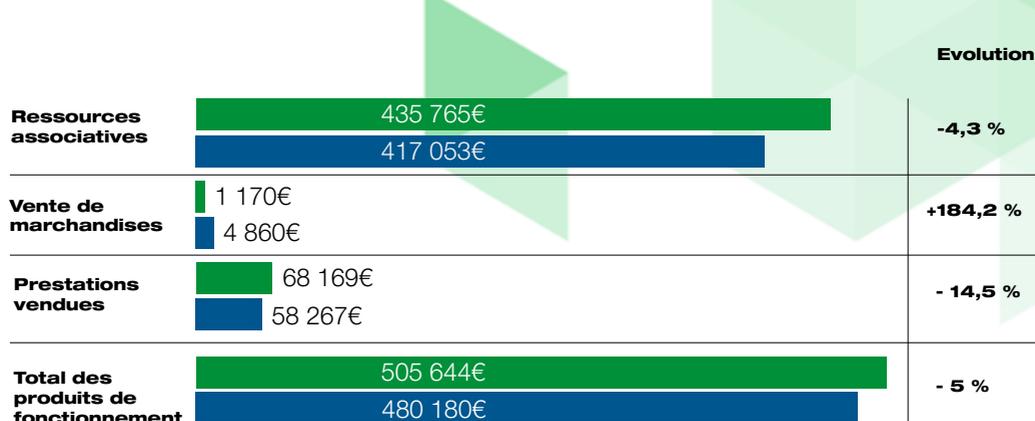
PARTIE ³ LES FINANCES

DES RESSOURCES EN BAISSÉ EN RAISON DE LA BAISSÉ DES ADHÉSIONS

Les ressources 2014 de la FFMC s'élèvent à 480 K€, contre 506 K€ en 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des adhésions : nous avons été 9.435 adhérents personnes physiques en 2014 contre 9.590 en 2013.

Ainsi, le montant des cotisations des adhérents personnes physiques a diminué de 6%, passant de 249 K€ en 2013 à 234 K€ en 2014. Les cotisations des structures sont plutôt stables, à 171 K€ contre 168 K€ en 2013. La cotisation de la Mutuelle des

Motards AMDM s'élève à 163 K€ en 2014. Les prestations vendues sont essentiellement constituées des prestations facturées à l'AFNOR (18 K€) et de refacturations de frais aux antennes, aux adhérents et à d'autres structures du Mouvement.



■ 2013 ■ 2014



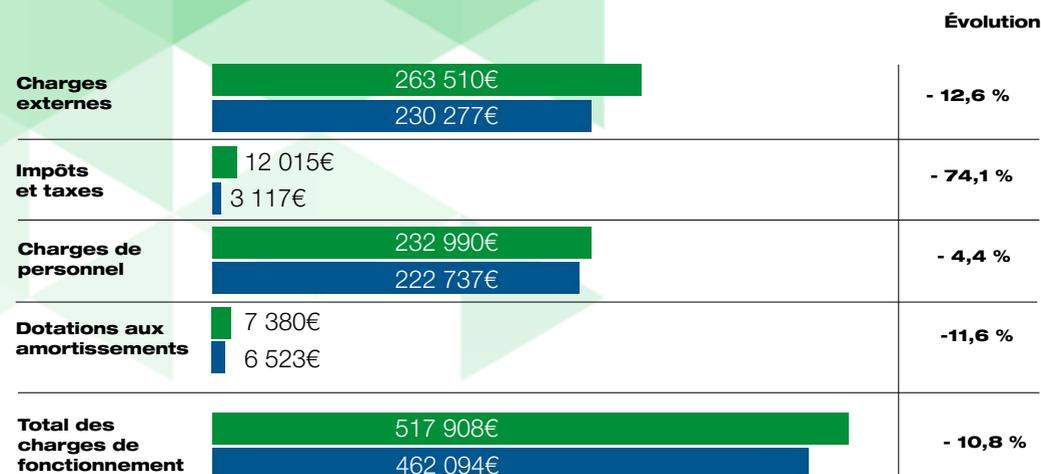
DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

Les charges de fonctionnement diminuent plus rapidement que les ressources. Cette baisse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Forte baisse du coût des salons et évènement (2013 ayant été notamment impacté par le coût de la participation au Salon du 2RM de Paris).
- Baisse des impôts et taxes en raison de l'abattement de taxe sur les salaires dont bénéficient les associations depuis 2014
- Baisse des charges de personnel s'expliquant principalement par le provisionnement de temps de récupération importants en 2013. Les charges de personnel incluent l'ensemble des charges relatives au départ de l'ancien Délégué général intervenu en janvier 2015.

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une charge de 12,6 K€ (néant en 2013). Il se compose essentiellement du coût de mise au rebut d'immobilisations n'ayant pu être transférées dans les nouveaux locaux (6,7 K€) et du provisionnement d'un litige concernant les locaux de Stop Vol (6 K€).



■ 2013 ■ 2014



LES GRANDES TENDANCES DE L'EXERCICE 2014

UN RÉSULTAT NET CONFORME AU PRÉVISIONNEL

L'exercice présente un résultat positif de 11 K€ (contre une perte de 4 K€ en 2013), conforme au budget révisé présenté à l'assemblée générale 2014 et qui s'élevait à 13 K€.

UN BILAN SOLIDE

Grâce aux excédents dégagés depuis 2009, la FFMC dispose de fonds associatifs conséquents à 329 K€ et une trésorerie s'élevant à 371 K€ à la fin de l'exercice.

AUGMENTATION DU COÛT DES RENCONTRES NATIONALES

Le coût d'organisation des rencontres nationales a connu une forte augmentation en 2014.

Ce sont les Assises surtout qui pèsent dans le budget de la FFMC.

La fermeture du centre de Lamoura, dans le Jura, qui nous accueillait depuis plusieurs

années, a obligé les structures du Mouvement à se tourner vers d'autres enseignes.

Le problème est que nos besoins, notamment en termes de capacité d'hébergement, sont tels que seuls 3 centres en France sont susceptibles de nous recevoir dans une fourchette de tarifs acceptables. Situés dans le sud de la France, ces sites appliquent des tarifs élevés ce qui fait craindre une explosion du coût de cet événement dans les années à venir si son format n'évolue pas.

C'est aussi pour tenter de maîtriser ces coûts que le BN a accepté de signer, pour l'organisation des Journées Techniques et d'Information, une convention sur 3 ans. Les JTI 2015, 2016 et 2017 se dérouleront donc en Ardèche. **En échange de cet engagement sur plusieurs années, les tarifs du centre ont pu être négociés et contenus.** À noter que ces négociations ne sont pas possibles avec les 3

centres susceptibles d'accueillir nos Assises : à cette période de l'année, ils sont pleins que nous y allions ou pas...

À une moindre échelle, l'organisation des deux réunions de la commission des coordinateurs peut également s'avérer onéreuse en fonction du nombre de participants. Si la dernière édition a pu se tenir dans les locaux de l'AFDM à Montreuil, les précédentes avaient donné lieu à des réservations de salle. Ce sont des contraintes dont il faudra absolument tenir compte à l'avenir, les coordinateurs et le Bureau national étant attachés à ces rencontres.



4 conventions, passées avec nos partenaires, sont actuellement en vigueur

CONVENTION SIGNÉE LE 1ER JANVIER 2009 AVEC LA MUTUELLE DES MOTARDS POUR LE CALCUL ET LE RÈGLEMENT DE SA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA FFMC

La convention définit les modalités de calcul et de règlement de la contribution de la Mutuelle des Motards. Elle prévoit notamment que la cotisation annuelle de la Mutuelle des Motards est calculée proportionnellement au chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de l'exercice.

CONVENTION SIGNÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014 AVEC LES ÉDITIONS DE LA FFMC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS FFMC

La convention a pour objet de définir les droits et obligations des deux parties quant au développement des produits dérivés de la FFMC sur la vente desquels la FFMC perçoit des royalties à hauteur de 8% du chiffre d'affaire annuel hors taxe et hors frais de transport ou d'expédition.

CONVENTION SIGNÉE LE 2 JANVIER 2014 AVEC LES ÉDITIONS DE LA FFMC RELATIVE AUX PRESTATIONS PUBLICITAIRES

La convention régleme les prestations publicitaires servies chaque année par la FFMC aux Éditions :

- la publicité sur support papier consistant en un espace publi-rédactionnel réservé aux Éditions dans chaque numéro du Caillou dans la Flaque ;
- la publicité sur le site internet de la FFMC, via l'insertion d'un lien hypertexte permettant l'accès direct à la page d'accueil du site www.motomag.com.

CONVENTION SIGNÉE LE 2 JANVIER 2013 AVEC LES ÉDITIONS DE LA FFMC SUR LA RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES À LA PRÉSENCE DE LA FFMC AU CIRCUIT CAROLE

La convention définit la hauteur de la contribution de la FFMC aux charges liées au fonctionnement de la motothèque et à l'organisation des week-ends de roulage gratuit. Ces dépenses comprennent les charges de personnel (une salariée), la redevance d'occupation, les frais de réparation et d'entretien du local, l'eau, l'électricité, l'assurance du local et les frais liés à l'organisation des week-ends de roulage gratuit.

La quote-part de la FFMC s'élève à 20%.



FFMC
MOTARDS & CITOYENS

Fédération Française des Motards en Colère
8 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 Montreuil
0148180320 - contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr